

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JANVIER 2021

Le quatre janvier deux-mil-vingt et un, à la salle polyvalente en raison des contraintes sanitaires liées à la gestion de la crise du Covid-19, à vingt heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire de la commune.

Le secrétaire de séance est Mme Nadège VERNEUIL.

Présents : M. François SALLIOU, Mme Nadège VERNEUIL, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Aurélie GESTIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. Mathieu CASTREC, M. Antoine MARIN.

Absent : Mme Agnès CASSIN et M. François JÉGOU.

Convention de mise à disposition du service commun d'application du Droit des Sols pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec Guingamp Paimpol Agglomération : renouvellement.

Monsieur le Maire annonce que la convention de mise à disposition de personnel pour l'instruction des demandes liées au droit des sols et notamment l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) est arrivée à échéance au 31 décembre 2020. Il est donc nécessaire de renouveler cette convention. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette convention ; autorise Monsieur le Maire à la signer.

Revalorisation annuelle des tarifs de l'assainissement communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019, décidant d'augmenter les surtaxes d'assainissement et le prix du m3 traité pour l'année 2020 similaire à celle décidée pour le tarif de l'eau, de l'ordre de 1,50 % portant l'abonnement annuel à 80,95 € et le prix du m3 d'eau consommé à 2,12 €. Dans la perspective des prochaines facturations, il y a lieu de fixer les tarifs applicables en 2021. Après délibération, le Conseil Municipal, à 4 abstentions, 5 pour, décide du maintien du tarif pour l'année 2021 soit 80,95 € pour l'abonnement annuel et 2,12 € par m3 d'eau consommée.

Choix de l'entreprise pour les travaux au gîte et au café pour le lot isolation

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis reçus pour le lot isolation des travaux d'amélioration du gîte et du café. Une première lecture a été réalisée par la commission travaux. 3 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu : C.O.B. Bois de CARHAIX et Teknic Original Natural d'Isolation de TREMARGAT. La commission travaux a émis une proposition pour que le Conseil Municipal retienne l'offre de T.O.N.I. de TREMARGAT car elle présente une meilleure offre technique. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de Teknic Original Natural d'Isolation de TREMARGAT pour un devis de 23 607 € TTC (TVA non applicable), pour le lot isolation des travaux d'amélioration du gîte et du café ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Questions Diverses

- Suite au séminaire de formation des élus du Conseil Municipal, plusieurs pistes de travail ont été arrêtées. Plusieurs ateliers ont été organisés. Après concertation, les élus arrêtent une dernière date, d'une demi-journée en février pour l'animation de laquelle ils feront appel à Mme MAHE, qui était intervenue lors de la première rencontre.
- Monsieur le Maire annonce que la commission vie sociale a remis un colis aux personnes âgées de plus de 70 ans à l'occasion des fêtes de fin d'année car le repas des aînés n'a pas pu se tenir en 2020 au vu de la situation sanitaire.
- La commission travaux propose de réaliser des travaux de débouchage d'une buse sur la route du Goaffr permettant au Saint Georges de traverser la chaussée. En effet, le ruisseau sort de son lit et l'eau inonde la route. Ces travaux étant situés en zone Natura 2000, le technicien en charge du secteur a validé les travaux et une autorisation spéciale a été demandée auprès de la Préfecture

qui a validé la tenue des travaux. Monsieur le Maire précise que ces travaux revêtant un caractère d'urgence, ils ont été réalisés le matin même afin de permettre la circulation des véhicules. Il s'agissait d'un gros morceau de bois qui obstruait la buse.

- La commission travaux propose également de réaliser des travaux au logement communal sis au n°6 Hent Porzh Crec'h. En effet, il y a de petites réparations à réaliser, mais également, la porte d'entrée ne fonctionne plus. La commission propose de faire appel à M. LATOUCHE, menuisier à TREMARGAT, pour remplacer cette porte. Consulté, le Conseil Municipal valide ces travaux.
- Monsieur le Maire annonce que pour les travaux à entreprendre à l'épicerie, il est possible de faire appel à l'ADAC 22 pour tout ou partie de l'assistance à recrutement de maître d'ouvrage (architecte). Consulté, le Conseil Municipal valide cette proposition.
- Monsieur Le Maire demande à la commission habitat urbanisme, d'entamer un processus de régularisation de certains habitats non déclarés. Il s'agit de la responsabilité personnelle de chacun et l'égalité de tous devant le plan local d'urbanisme mis en place d'une manière commune et collective. Pour l'instant la commission travaille sur un état des lieux et un diagnostic.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.